

Union – Discipline – Travail

RENCONTRE C.E.I. / PARTIS POLITIQUES.

ALLOCUTION DU PRESIDENT

ABIDJAN Le 20 juillet 2018.

- Messieurs les Vice-présidents de la Commission Electorale Indépendante,
- Mesdames et Messieurs les Commissaires Centraux,
- Mesdames et Messieurs les Responsables de partis politiques,
- Mesdames et Messieurs,

Du 18 au 24 juin dernier, la Commission Electorale Indépendante procédait, dans le cadre de la mise à jour du fichier électoral, à l'enrôlement sur site, c'est-à-dire à la collecte des données alphanumériques et biométriques des pétitionnaires sur l'ensemble du territoire national.

Au terme de cette phase opérationnelle, nos services techniques se sont employés au traitement informatique des données recueillies.

Cette étape qui consiste en l'élimination des doublons et au croisement des données, étant achevée, la Commission Electorale Indépendante s'apprête à ouvrir à partir du 25 juillet, et ce, conformément à la loi, la période de contentieux de la liste électorale.

Comme il est de coutume à la veille des différentes échéances importantes de notre mission, nous nous faisons le devoir de vous convier, à une séance d'informations et d'échanges.

Celle d'aujourd'hui a pour objet la remise à chacune de vos formations politiques, de la liste électorale provisoire sur support électronique.

Cette liste provisoire comporte 6.595.899 électeurs, dont :

- 3.357.689 hommes soit 50,91%, et
- 3.238.201 femmes soit 49,09%.

A ce stade de mes propos, permettez-moi, de vous adresser mes remerciements pour avoir, une fois de plus, accepter de répondre en si grand nombre, à notre invitation.

La CEI se réjouit du grand intérêt que vous accordez à cette opération de révision de la liste électorale, car, comme je l'ai déjà dit, à maintes reprises, la révision de la liste électorale est une étape essentielle de tout processus électoral, dont dépend la crédibilité des scrutins.

Vous comprenez donc avec moi, tout l'intérêt de la fiabilité de la liste électorale.

La CEI attend donc beaucoup de vous, au cours de cette autre phase de contentieux, qui devrait permettre de corriger les quelques éventuelles erreurs matérielles que contiendrait la liste provisoire.

La bonne conduite de cette phase de contentieux qui comportera, la réception des réclamations (du 25 au 31 juillet), l'affichage de la liste de celles-ci (les 1^{er} et 2 août) aux sièges des Commissions Electorales Locales (CEL), le recueil des observations éventuelles pour les réclamations, (du 02 au 06 août), ainsi que leur traitement par délibération des CEL suivies de la validation par les Commissaires Superviseurs, est particulièrement importante.

Elle s'achèvera par la production de la liste électorale définitive et des cartes d'électeurs nécessaires, quinze (15) jours avant les prochains scrutins, dont la date de tenue vient d'être rendue publique au terme du Conseil des Ministres du mercredi dernier.

Mesdames et Messieurs,

La Commission Electorale Indépendante voudrait, par ma voix, vous assurer encore une fois, de sa détermination constante, à conduire les prochaines étapes annoncées du processus de révision de la liste électorale ainsi que celles des scrutins à venir, avec professionnalisme, dans la transparence et l'impartialité requises.

Je vous remercie.

Youssouf BAKAYOKO
Président de la Commission
Electorale Indépendante